

Facture n° : AF252744868089		Etablie le : 01/10/2025	
Contrat d'achat photovoltaïque S21 :		n° BTA0975084	
Période mensuelle de facturation		Du 01/05/2025 au 31/05/2025	
Coordonnées producteur Nom producteur : FFBJ Détail adresse : LACAZE Code postal, Commune : 46100 LENTILLAC-SAINT-BLAISE Tel : Mail : rolsjullen@orange.fr TVA intracommunautaire Producteur : FR27917888695 RCS (ou RM) / NAF : 91788869500017 Forme juridique et capital : SAS - Société par Actions Simplifiée		Coordonnées Acheteur EDF Nom acheteur : EDF Agence Obligation d'achat Solaire Détail adresse : TSA 10295 Code postal, Commune : 94962 CRETEIL Mail : oa-solaire@edf.fr Tel : 0 969 37 57 07 TVA intracommunautaire EDF : FR03552081317 Modalités de paiement : par virement bancaire	
Adresse du site de production Détail adresse : POLZES Code postal, Commune : 46100 LENTILLAC ST BLAISE			
<u>Compteur de production</u>		Valeur des index	
Valeur du nouvel index (P1) :		173781.0	
Valeur de l'ancien index (P2) :		152439.0	
Production (différence des index) (P1 - P2) :		21342.0	
<u>Compteur de non-consommation</u>		Valeur des index	
Nouvel index non consommé (A1) :		1.0	
Ancien index non consommé (A2) :		1.0	
Non-Consommation (différence des index) (A1 - A2) :		0.0	
Production nette (Production brute - Non-Consommation) :		21342.0	
Plafond annuel de l'énergie payée, donné à l'article 3 des Conditions Particulières du contrat (en kWh) :		151800	
Rémunération de la production d'énergie			
Production livrée du mois en kWh, sur l'année contractuelle en cours, jusqu'à la veille de la date anniversaire, dans la limite du plafond annuel (01) :	0 kWh	au tarif T1 de : 13.12 c€/kWh	Soit un montant de (01 x T1) + 100 : 0.00 €
Production livrée du mois en kWh, sur l'année contractuelle en cours, jusqu'à la date anniversaire, au-delà du plafond annuel (03) :	10327 kWh	au tarif T3 de : 4.0 c€/kWh	Soit un montant de : 413.08 €
Production livrée du mois en kWh, sur la nouvelle année contractuelle à partir de la date anniversaire, dans la limite du plafond annuel (02) :	11015 kWh	au tarif T2 de : 13.165 c€/kWh	Soit un montant de (02 x T2) + 100 : 1450.12 €
« Montants soumis au régime de l'autoliquidation, TVA due par le preneur assujéti ; auto liquidation en application de l'article 283-2 quinquies du CGI »			
Montant total 1863.20 €			

Conditions de règlement : Cette facture est payable selon un mode de paiement déterminé par le Cocontractant, dans un délai de trente jours à compter de sa date de réception. Aucun escompte n'est pratiqué en cas de paiement anticipé. A défaut de paiement intégral dans le délai contractuel, tous les montants contestés, les sommes dues seront majorées de plein droit, en application de l'article L. 441-6 du Code de commerce, et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, de pénalités calculées sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plus en droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.